Auto-formation : Comprendre l'environnement économique

Crédit : Joëlle Bonenfant
Jean Lacroix

Notion : Les revenus primaires

Les revenus des agents économiques sont issus de deux répartitions :

- la **répartition primaire** est la répartition de la valeur ajoutée réalisée à travers le marché et qui donne naissance aux **revenus primaires** ;

- la **répartition secondaire** est celle qui est opérée par l'Etat appelée la ***redistribution***, conduisant à la formation des **revenus de transferts**.

Les revenus primaires sont ceux qui sont perçus en contrepartie d'une contribution directe à la production.

On compte deux types de revenus primaires : les **revenus d'activité** ou **revenus du travail** (salaires, excédent brut d'exploitation de l'entrepreneur) et les **revenus de la propriété** ou **revenus du capital** (revenus des placements financiers, les loyers...).

1. Les revenus d'activité ou revenus du travail.

Les revenus d'activité sont de deux types :
- les revenus salariaux ;
- les autres revenus du travail.

Les revenus salariaux :

Le **salaire** est la rémunération versée par un employeur à un salarié en contrepartie du travail fourni conformément au contrat de travail qui les lie.
Près de 3/4 des travailleurs étant salariés, les salaires constituent les revenus primaires principaux.
Le salaire est théoriquement fixé sur le marché du travail en fonction de l'offre et de la demande de travail.
Dans la réalité, les salaires dépendent en grande partie du rapport de force entre les partenaires sociaux, de la capacité à négocier, de l'évolution de la croissance.
De plus, l'Etat a fixé un salaire minimum, le **SMIC** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) en dessous duquel un salarié ne peut être rémunéré.
Le salaire, qui rémunère le facteur travail, peut prendre divers noms : **traitement** pour les fonctionnaires, **appointements** pour les employés, **gages** pour les gens de maison, etc.

Les autres revenus du travail :

Les non-salariés qui travaillent pour leur propre compte ne disposent pas d'un revenu aussi régulier que les salariés.
Dans cette catégorie de revenus, on distingue principalement :
- les **bénéfices** : ils sont tirés des activités artisanales, agricoles, industrielles ou commerciales.

Les activités de ces entrepreneurs entraînent des coûts et génèrent des recettes. Le ***profit*** (lorsque les recettes sont supérieures aux coûts) devient leur revenu.
- les **honoraires** : ce sont les revenus des professions libérales : médecins, avocats, notaires, architectes...

2. Les revenus de la propriété ou revenus du capital.

Pour un agent économique, la propriété est formée par l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers et des créances. Appelée **capital** ou **patrimoine**, la propriété peut apporter à son détenteur des revenus. On distingue généralement deux types de revenus de la propriété :

- les **revenus fonciers** ou **revenus immobiliers** : il s'agit du **loyer** perçu par le propriétaire d'un bien immobilier (logement, local professionnel) qui le loue. Le propriétaire peut aussi percevoir une **rente**, qui rémunère les facteurs naturels (par exemple, la rente pétrolière) ou un **fermage** qui est versé pour la location d'une terre.

- les **revenus mobiliers** comme les **dividendes** (revenus des actions) perçus par les actionnaires ou les **intérêts** (revenus des placements financiers, revenus des obligations) perçus par les épargnants.

Certains revenus sont appelés **mixtes** car ils rémunèrent à la fois le travail et la propriété du capital : c'est le cas, par exemple, des revenus de l'entreprise agricole.

3. Les inégalités.

Cette répartition primaire des revenus met en évidence une disparité, des inégalités.
La disparité la plus connue est l'**inégalité des salaires**.

Ces inégalités sont dues à :
- la différence de qualification
- la différence d'âge, de sexe, de nationalité
- la taille et la branche de l'entreprise
- la région

On doit y ajouter les disparités en matière de compléments de salaires (intéressement, participation, primes, avantages en nature…).

A ces inégalités de salaire s'ajoutent :
- les inégalité du patrimoine (héritage)
- les inégalités de **niveau de vie** : à revenus égaux, on doit prendre en compte le nombre de personnes à charge par ménage.

Ces inégalités conduisent parfois à l'**exclusion** terme de plus en plus utilisé et associé à deux autres : la **pauvreté** et la **précarité.**

La **pauvreté** peut se définir comme une situation dans laquelle les besoins élémentaires ne sont pas fournis ou dans laquelle le revenu est inférieur à au moins 50% du revenu moyen. On parle de **seuil de pauvreté**.

La **précarité** est liée à la difficulté de se maintenir au dessus du seuil de pauvreté pour des raisons diverses (instabilité de l'emploi, problèmes de santé, dissociation de la famille…)